

Débat public sur le projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie

PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

MANCHE DEVELOPPEMENT *Service Economique Interconsulaire*



MANCHE DEVELOPPEMENT est une association interconsulaire (loi 1901) créée en 1986 par les quatre Compagnies consulaires de la Manche : Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Cotentin, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche, Chambre d'Agriculture de la Manche, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche.

Lieu d'échanges et de débat entre les différents acteurs économiques - agriculteurs, artisans, commerçants, industriels et prestataires de service - ce service économique interconsulaire est aussi chargé du suivi direct d'opérations pour le compte de ses membres comme l'organisation de la « Semaine du goût d'entreprendre » ou des « Visites du Jeudi », ou encore la sensibilisation et l'information concernant la mise en œuvre de la réglementation relative à « l'accessibilité des établissements recevant du public ».

Coordonnées : Jean-Denis MESLIN, Président
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche
6, rue Milon – BP 139 – 50201 COUTANCES Cedex
Tél : 02.33.76.62.62 – Courriel : accueil@cm-manche.fr

La LNPN : un enjeu de développement pour les acteurs économiques de la Manche

Parce qu'elles ont compétence en matière de représentation de leurs entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics, les compagnies consulaires de la Manche souhaitent apporter leur contribution au débat engagé sur la Ligne Nouvelle Paris-Normandie.

A l'instar des projets autoroutiers, la réalisation d'une ligne à grande vitesse présente des enjeux en termes d'opportunités et de contraintes pour les territoires traversés, au-delà de l'intérêt général qu'il présente.

Dès lors, ceux-ci doivent être considérés dans leur globalité, notamment au plan économique et du fonctionnement des entreprises, qu'elle qu'en soit la nature, agricole, artisanale, commerciale ou industrielle.

Fortes de ces considérations et désireuses de contribuer au débat public lancé sur ce projet, les quatre compagnies consulaires, qui regroupent l'ensemble des forces vives de la Manche, ont souhaité parler d'une même voix sous la bannière de Manche Développement.

Les enjeux économiques du projet

Le projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie recèle des enjeux économiques importants pour le développement et l'aménagement du territoire de la Manche :

- Le projet doit améliorer significativement la rapidité et la densité de la desserte « voyageur » sur la Manche comparativement à l'offre existante actuellement.
- Le rapprochement en temps de la Région Ile de France constitue une opportunité de développement économique (activités tertiaires et touristiques, attractivité nouvelle du territoire...) pour la Manche.
- Cette nouvelle infrastructure devrait donner lieu à un report modal de la route vers le fer pour ce qui concerne le transport de voyageur, mais aussi celui des marchandises.

Les attentes du monde socio-économique de la Manche

Le projet actuel doit être considéré dans sa globalité afin de ne pas oublier certains enjeux économiques et territoriaux majeurs pour les entreprises de la Manche :

- La réalisation d'une liaison directe Paris-Cherbourg en 2h15 afin de permettre aux acteurs économiques de la Manche d'être insérés dans le réseau européen des centres de décision - en assurant un lien direct avec Saint-Lazare, la Défense et Roissy - tout en facilitant l'interconnexion avec les grands réseaux européens de lignes rapides.
- Le nécessaire cadencement de la nouvelle ligne avec les horaires des dessertes locales (TER), notamment vers Saint Lô, Coutances, Granville **et le Mont Saint Michel (via Pontorson)**, afin d'irriguer de façon satisfaisante l'ensemble du territoire de la Manche.
- Le nécessaire renforcement de la ligne Caen-Rennes afin d'assurer une bonne desserte de l'ensemble du territoire du département.
- Le développement du fret ferroviaire sur toute la Manche, notamment au départ ou à destination de Cherbourg, est un élément indissociable de ce projet.
- Le projet devra être exemplaire en matière de développement durable : création d'emplois pendant et après les travaux, limitation des impacts liés aux travaux et des prélèvements fonciers sur les espaces agricoles.

Résumé

Le développement d'une liaison rapide entre Paris et la Normandie est un projet majeur pour le développement économique et territorial du département de la Manche. C'est pourquoi, les quatre compagnies consulaires – qui regroupent l'ensemble des forces vives de la Manche – souhaitent que le projet soit considéré dans sa globalité et prenne en compte les exigences suivantes :

- La réalisation d'une liaison directe Paris-Cherbourg en 2h15.
- Le nécessaire cadencement de la nouvelle ligne avec les horaires des dessertes locales (TER), notamment vers Saint Lô, Coutances, Granville.
- Le renforcement de la ligne Caen-Rennes afin d'assurer une bonne desserte de l'ensemble du territoire du département.
- Le développement du fret ferroviaire sur toute la Manche, notamment au départ ou à destination de Cherbourg.
- L'exemplarité du projet en matière de développement durable.